



Le SE-UNSA vous informe

Au sommaire

- > Actualité
- > Rentrée 2010 : deux conventions de reprises des AVS sont signées.
- > Professionnalisation des AVS : mobilisation des Organisations Syndicales siégeant au CNCPPH.
- > Des nouvelles de la pétition

➤ ACTUALITE

Un « État des lieux » sur la précarité sera à l'ordre du jour lors du CTPM (Comité technique paritaire ministériel) du 7 juillet prochain.

Le SE-UNSA a pu s'entretenir avec Madame Théophile, DGRH du ministère de l'éducation nationale, le 25 mai dernier. Cette entrevue a permis de passer en revue les points importants sur le dossier des non titulaires : conditions de travail, plan de titularisation, reconnaissance des acquis, voies vers la titularisation, précarité... Le CTPM du 7 juillet prochain sera une première étape dans les discussions annoncées par le ministre en vue de l'amélioration des conditions de travail et d'emploi des non-titulaires.

Le SE-UNSA entend faire prendre en compte ses revendications pour les personnels exerçant des missions d'AVS dont particulièrement la possibilité d'un accès à des emplois stables dans le cadre de métiers pérennes rattachés à une branche professionnelle reconnue .

➤ RENTREE 2010 : DEUX CONVENTIONS DE REPRISE DES AVS SONT SIGNÉES

Le MEN a signé une nouvelle convention-cadre avec la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale d'associations au service des élèves présentant une situation de handicap (FNASEPH), la Fédération générale des pupilles de l'enseignement public (FGPEP) et Autisme France. Cette convention succède au dispositif transitoire mis en œuvre en 2009. Elle leur permettra de recruter pour 3 ans, 480 AVS sous statut assistant d'éducation arrivant en fin de contrat. Le ministère s'engage à prendre en charge la totalité des frais correspondant aux salaires ainsi qu'à la gestion de ces personnels (44%).

En parallèle une autre convention-cadre, élaborée par Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille, avec les associations gestionnaires de services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) est prévue en vue de mettre en place une offre de service transversale à tous les lieux de vie, notamment le domicile et l'école.

Ces deux conventions ont pour but d'apaiser les inquiétudes exprimées à nouveau par les familles. Il s'agit donc pour le gouvernement :

- d'éviter toute rupture de l'accompagnement avant la rentrée scolaire,
- de faire réembaucher sans doute à quelques AVS (100 à la rentrée 2009 sur 5000 fins de contrats),

Coordonnées de la section :
16 rue de la comédie 02 100 SAINT-QUENTIN
09 64 43 48 45 – 03 23 08 38 85
02@se-unsa.org - <http://sections.se-unsa.org/02>



Info du SE-UNSA aux AED-AVS (suite)

Au SE-UNSA, nous ne pouvons que dénoncer :

- le côté à nouveau transitoire de ces mesures alors que le gouvernement s'était engagé sur la professionnalisation et la création d'un référentiel métier,
- le côté précaire des missions notamment avec la convention service à la personne (crainte d'une mission fourre tout),
- le côté précaire d'un financement lié à une convention avec les associations à renouveler chaque année,
- le recours systématique au recrutement d'emplois aidés EVS-AVS en raison de l'insuffisance du nombre de recrutements d'AED-AVS,
- la précarité des contrats aidés EVS-AVS, l'absence de réelles perspectives pour ces salariés en fin de contrat (seule solution le recrutement sur des contrats AED-AVS)

➤ **PROFESSIONNALISATION DES AVS : MOBILISATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES SIEGEANT AU CNCPH.**

Suite aux différentes actions (pétition, communiqué de presse, interpellation du délégué inter ministériel ...) les organisations syndicales présentes au CNCPH (*CFDT, CFE CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA*) ont été reçues par Nadine Morano (*Secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité, auprès du ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique*) le 7 mai dernier, et continuent à se mobiliser sur cette question. Elles ont rappelé leur exigence pour un métier « d'Accompagnant du Jeune Handicapé » dans un cadre d'emploi pérenne, d'une branche professionnelle reconnue (par exemple, bénéfique pour les salariés d'une convention collective).

Il est évident qu'il est nécessaire de mobiliser au-delà du seul ministère de l'éducation nationale, mais bien auprès de tous les ministères concernés par cette question. A cette fin, l'UNSA est d'accord avec la proposition du président du CNCPH qui a souhaité traiter dans cette instance la question de la professionnalisation notamment par le groupe « *Métiers au service des personnes handicapée* » avec la collaboration de la commission « *Education scolarité* ».

L'UNSA sera donc totalement partie prenante de ces travaux qui doivent pour nous déboucher sur des propositions concrètes destinées à être présentées dans le cadre de la conférence nationale du handicap de juin 2011.

En amont, les propositions et travaux menés par les deux groupes de travail seront présentés aux séances plénières en octobre prochain et au CNCPH de décembre 2010.

➤ **DES NOUVELLES DE LA PETITION :**

La [pétition](#) est toujours en ligne sur le site du SE-UNSA. Elle a déjà recueilli plus de 30 000 signatures. Vu les enjeux, il faut absolument faire mieux pour peser davantage auprès de nos interlocuteurs. Continuer à la signer et à la faire signer : <http://www.se-uns.org/spip.php?article2185> .

Mel à envoyer à 02@se-uns.org

Je souhaite des informations directement du SE-UNSA sur les thèmes suivants:

..... ;

Je renvoie mon adresse mèl :@.....

Nom :.....école ou établissement :.....